Migrants mineurs isolés : l'État français s'engage sur une prise en charge financière

18/09/2017 à 22h15

L'Etat s'engage à octroyer une rallonge budgétaire de 6,5 millions d'euros en 2017 pour soulager les départements.



L'Etat va donner un coup de pouce à l'enveloppe budgétaire prévue pour les "mineurs isolés", ces jeunes migrants arrivés seuls en France et dont le nombre a fortement augmenté ces dernières années, saturant l'accueil dans certains départements.

Les ministres de la Justice, Nicole Belloubet, et de la Santé, Agnès Buzyn, ont annoncé lundi un "abondement budgétaire de 6,5 millions d'euros en 2017" consacré au "remboursement par l'Etat aux départements de la période d'évaluation" de ces mineurs. Conformément aux engagements du précédent

gouvernement, les départements recevront aussi “30% du coût correspondant à la prise en charge des mineurs non accompagnés supplémentaires” en 2017, ont assuré les ministres lors d’une réunion vendredi avec Conseils départementaux, magistrats et associations.

Europe 1

Merci à **Pythéas**